Zeitschrift: Rivista Militare Svizzera di lingua italiana : RMSI

Herausgeber: Associazione Rivista Militare Svizzera di lingua italiana

Band: 87 (2015)

Heft: 3

Artikel: Il messaggio del Presidente della Socitetà Svizzera degli Ufficiali

Autor: Froidevaux, Denis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-583795

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il messaggio del Presidente della Società Svizzera degli Ufficiali

BRIGADIERE DENIS FROIDEVAUX, PRESIDENTE DELLA SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI FOTO: SU GENTILE CONCESSIONE DELLA DIREZIONE DEL CORRIERE DEL TICINO

È per me un grande piacere essere nuovamente in Ticino ed in particolare qui a Locarno a meno di 2 mesi dall'assemblea dei delegati della SSU. Nel frattempo il popolo ticinese ha eletto il suo nuovo Governo, e con grande piacere constato che il mio desiderio espresso il 15 marzo è stato esaudito e la rielezione del Signor Consigliere di Stato Norman Gobbi è stata riconfermata! Mi congratulo con te mio caro Norman e confermo che il popolo ticinese ha riconosciuto il tuo operato senza alcun dubbio. Mediante il voto dei tuoi concittadini, competenza e talento politico sono stati riconfermati. È la Svizzera in generale che esce vincitrice con questa nomina.



Colgo quest'occasione, la ultima per quanto mi riguarda, poiché lascerò le mie funzioni nel 2016. Non posso esimermi dal fatto di

dire a voi ufficiali ticinesi l'importanza che ricoprite in seno alla SSU e non posso far altro che ringraziarvi per il vostro sempre gradito ed apprezzato impegno. Non dimentichiamo che la SSU ed i suoi 182 anni funzionano sempre dal basso verso l'alto, come d'altronde il nostro sistema svizzero in generale, ma alcuni sembrano dimenticare questo funzionamento troppo in fretta.

Durante i prossimi dieci minuti, mi permetterò di parlare dei due temi più importanti che attualmente occupano la SSU: il primo è l'USEs ed il secondo è il servizio militare obbligatorio ed in particolare il servizio civile.

Conformément à sa stratégie de base, la SSO a accompagné le DEVA depuis le début de façon critique et constructive. Il était et il est important d'avoir en permanence des exigences réalistes, applicables du point de vue politique, financier et sociétal. La SSO est persuadée que l'Armée a un besoin urgent d'évoluer, de façon à corriger enfin les défauts dus à la réforme inachevée pour ne pas dire plus que fut Armée XXI. A cet égard, elle se fonde sur les conditions-cadres fixées dans la Constitution fédérale - neutralité, armée de milice et obligation de servir ainsi que les trois missions de l'armée décrites, à savoir défense du pays et de la population, soutien des autorités civiles et promotion de la paix — ainsi que sur ce que l'on appelle la « ligne rouge » définie de façon interne par la SSO : financement de l'armée avec un budget annuel mais sur un cycle pluri annuel de 5 milliards CHF au minimum soit 20 milliards sur 4 ans et un effectif réglementaire de l'armée de 100'000 militaires au minimum. Cette ligne rouge représente le seuil inférieur en dessous duquel la SSO n'acceptera pas de descendre.

Le développement actuel de l'armée prévoit donc qu'à partir de 2017, l'on augmente la disponibilité opérationnelle de l'armée, que l'on améliore l'instruction et l'équipement et que l'on renforce l'ancrage régional. Finalement, il s'agit aussi de donner une base durablement solide à l'équilibre entre prestations et moyens financiers. Le DEVA doit ainsi donner à l'armée la capacité de défendre et de protéger efficacement la Suisse et sa population contre les menaces et les dangers modernes, à l'avenir également. On parle donc bien d'une armée résolument tournée vers le futur.

La procédure de consultation a été menée début 2014. Les cantons, les partis politiques, les organisations faîtières et les autres cercles intéressés au cas par cas ont été conviés à s'exprimer sur le projet et sur la révision partielle — connexe — de la Loi sur l'armée. La SSO a répondu de façon exhaustive, documentée et différenciée au projet de consultation. Par la suite, le message a subi de légères adaptations et il a été approuvé par le Conseil fédéral en septembre 2014 en vue de sa lecture par le Parlement. Cette nouvelle version ne tenait cependant aucunement compte des exigences de la SSO, ce qui n'a pas manqué de nous surprendre.

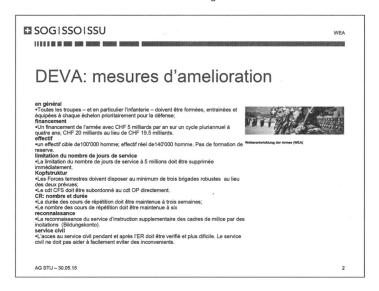
Nous avons donc dû nous résoudre à agir au niveau du Parlement, tout en constatant que l'absence de sensibilité du Conseil fédéral aux questions sécuritaires peut légitimement susciter de vives inquiétudes.

En mars 2015 le Conseil des Etats a approuvé la Loi sur l'armée par 32 voix contre 3 et 1 abstention. Au cours de la session d'été, qui se tiendra en juin 2015, il incombera au Conseil National le 18 juin 2015 de valider les corrections et de donner à l'Armée la base dont elle a besoin — en termes de personnel, de finances et d'organisation — pour rester un instrument crédible en matière de politique de sécurité.

Il faut relever plusieurs améliorations-clés contenues dans le projet de base du DEVA. D'abord, notre armée doit être en mesure de respecter un critère pourtant essentiel mais inexistant dans le modèle Armée XXI: celui de pouvoir mobiliser ou —autrement formulé—d'assurer sa disponibilité de base. Les autorités et la population sont en droit d'attendre que les prestations attendues soient fournies dans les plus brefs délais.

Puis vient la question des cadres de milices, véritable colonne vertébrale du système, Ces cadres doivent recevoir une solide instruction de base et devront impérativement acquérir de nouveau plus d'expérience de commandement. Ainsi, ces cadres pourront ensuite conduire et former leurs subordonnés, à leur tour, avec plus d'efficacité. De cette manière, les cadres de milice offrent non seulement à l'Armée, mais aussi à leurs employeurs civils une valeur ajoutée plus élevée.

Finalement, toutes les formations d'engagement doivent bénéficier de nouveau d'un équipement complet. Pourtant, lors de la consultation publique, la SSO a découvert que le DEVA présentait des faiblesses nécessitant d'être corrigées au cours du processus de validation politique, puisque ni le DDPS ni les responsables du projet n'ont souhaité l'adapter. C'est dans ce sens que nous avons agi, dans le but de corriger et pas de détruire — contrairement à d'autres organisations dites de milice.



La SSO a donc exigé avec fermeté et constance que le Parlement modifie le DEVA comme suit :

Généralités : Toutes les troupes — et en particulier l'infanterie — doivent être formées, entraînées et équipées à chaque échelon en premier lieu pour la défense ; on doit mettre un accent particulier sur la doctrine, l'équipement, la formation et la structure organisationnelle.

Financement : La décision du Parlement de financer l'Armée à hauteur de 5 milliards de francs par an sur un cycle de plusieurs exercices budgétaires (à savoir 20 milliards répartis sur quatre ans) doit être respectée.

Effectifs: L'armée a besoin d'un effectif réglementaire de 100'000 militaires au minimum, avec une possibilité d'augmentation rapide de cet effectif en cas de menace accrue. Cela correspond à un effectif réel de 140'000 hommes. Il faut renoncer au maintien de la réserve.

Nombre maximal de jours de service : La limitation du nombre de jours de service à 5 millions de jours par année doit être supprimée sans délai, le nombre de jours de service accomplis par an résultant des besoins tant en matière de formation que d'instruction que du profil des prestations.

Structure dirigeante : Les Forces terrestres doivent disposer d'au moins trois brigades solides au lieu des deux prévues : en effet, une armée réduite exige une plus grande souplesse. Le Commandement des Forces Spéciales (CFS) doit être subordonné directement au commandement des Opérations.

Nombre de CR et durée: La durée des CR doit être maintenue par principe à trois semaines. Elle peut néanmoins être réduite en cas de nécessité (par exemple lors de réorientations, d'interventions en faveur d'autorités civiles, etc.). Le nombre de CR à suivre doit être maintenu à six. Reconnaissance de la prestation supplémentaire: La reconnaissance du service d'instruction obligatoire des cadres de milice doit être renforcée par des incitations (compte formation, allégements fiscaux, etc.) et inscrite dans la loi. Service civil: L'accès au service civil pendant et après l'école de recrues doit faire l'objet d'un examen et être rendu plus difficile. Le service civil ne doit pas servir abusivement à éviter les désagréments liés au service militaire, comme c'est le cas aujourd'hui

Le traitement du DEVA par le Conseil des Etats lors de la session de printemps, le 10 mars 2015, donne à la SSO des raisons d'espérer que le CN apportera au message les modifications figurant plus haut. Nous attendons maintenant que les conseillers nationaux assument leurs responsabilités en matière de politique de sécurité. Ils doivent garantir à l'Armée les conditions et les ressources lui permettant de fournir les prestations que l'on attend d'elle en faveur de la Suisse et de sa population.

La SSO n'a cessé de faire connaître et de répéter inlassablement ses exigences dans le cadre de sa participation active à des séances de réflexion, à des groupes d'experts et à des séances de conseil, ou bien lors des rencontres régulières avec le CdA et à l'occasion de la consultation sur le message, ou bien encore lors des audits devant les commissions de la politique de sécurité des Chambres fédérales. Grâce à des communiqués de presse et par l'intermédiaire des contacts des sociétés d'officiers cantonales avec les parlementaires cantonaux et nationaux, la SSO a réussi à mieux faire connaître ses messages-clé aux politiciennes et aux politiciens. En résumé ce sont des milliers d'heures de travail que nous avons fourni pour ce projet, et ceci de manière très démocratique et participative vis-à-vis de nos membres. Pour preuve, notre papier stratégique validé à l'Assemblée des déléqués de Locarno en mars 2015.

Constatiamo con grande soddisfazione che quasi tutti i miglioramenti proposti della SSU in vista di migliorare il messaggio del Consiglio Federale riguardanti l'USEs sono stati capiti dal Consiglio degli Stati e la Commissioni della politica di sicurezza CPS del Consiglio Nazionale e saranno probabilmente approvati dal Consiglio Nazionale, in particolare per quel che concerne il finanziamento a lungo termine.

I semafori sono sul verde. La CPS del consiglio Nazionale a proposto al plenum i punti ancora aperti: sei corsi di ripetizione da 3 settimane. Oltremodo la commissione propone d'ancorare il budget dell'Esercito di 5 miliardi al minimo nella legge. Questo sarebbe eccellente e corrisponde pienamente con le esigenze della SSU.

Il semblerait que la Parlement soit en passe de comprendre que si la sécurité a un coût, l'absence de sécurité présente une facture bien plus salée.

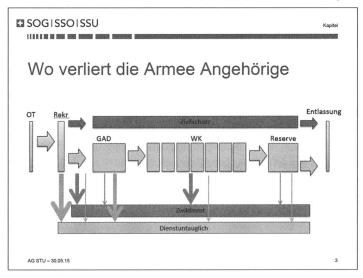
Si Armée XXI comportait des erreurs conceptuelles majeures, le problème principal auquel ce modèle a été confronté est bel et bien son sous-financement chronique. Il faut absolument tout mettre en œuvre pour que l'on évite de revivre le même cauchemar!

La SSO appelle donc toutes les forces raisonnables et sensées à se battre pour ce socle de 5 milliards CHF par an. Ce sera un travail de longue haleine, car la gauche n'aura cesse, chaque année, de vouloir asphyxier financièrement l'Armée pour mieux lui tirer dans le dos. Restons unis autour de cette ligne rouge –5 milliards et 100'000 ho— et ne commettons pas l'erreur de vouloir faire l'Armée dont on a envie... mais faisons celle dont on a besoin!

A ceux qui sont prêts à déposer un référendum en compagnie du GSsA et/ou des partis anti-sécuritaires, je les invite à se rappeler que l'on ne dîne pas avec le diable, même avec une longue cuillère.

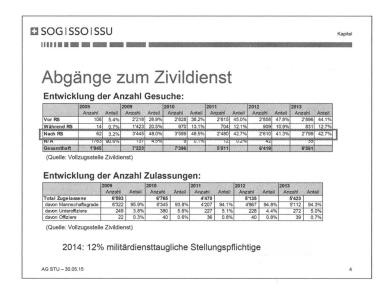
Le diable m'amène sur le deuxième theme crucial que la SSO identifie : Le service civil — que dis-je sur la dérive d'un modèle voulu par le peuple.

Préambule: le service civil est ancré dans la Constitution et on a besoin de lui à titre de service de remplacement pour le service militaire.



Les chiffres de 2013 sont effarants. Sur les <u>6561</u> demandes d'admission au service civil déposées au total, 44% (2896) ont été déposées — comme le prévoit la procédure — après le recrutement, mais avant l'école de recrues. Par ailleurs, 13% (831) ont été déposées pendant l'école de recrues et — chiffre incroyable! — 43% (2799) pendant les cours de répétition.

On peut argumenter que l'on a un problème dans l'organisation et le déroulement des CR, certes l'armée n'est pas parfaite loin s'en faut mais tout de même....Je respecte le fait que de jeunes personnes astreintes au service militaire optent pour le service civil. Je reconnais qu'il puisse y avoir des cas isolés de jeunes hommes qui entrent en service à l'école de recrues avec de bonnes intentions et qui constatent par la suite que le service militaire est incompatible avec leur conscience. Il est même possible d'avoir plus tard un cas de conscience face au service militaire pour des raisons sérieuses, mais je suis convaincu que ce sont là des cas isolés. Mais d'après le relevé de 2013, plus de 55% des demandes ont donc été déposées pendant ou après l'école de recrues. Il convient de les examiner de plus près. Le service civil représenterait-t-il peut-être et malgré la preuve par l'acte d'une durée une fois et demi supérieure, une prestation plus confortable que le service militaire? Un service effectué dans un établissement d'affectation choisi, des heures de bureau trop réglementées, des pauses sans stress pour les repas, l'absence de travail de nuit et un sommeil confortable chez soi en bonne compagnie: tout cela éveille au moins des soupçons....de dérive Chacun de nous connaît des cas où les soldats ont rédigé des demandes d'admission au service civil parce qu'il était prévu pour l'avancement, parce que le service civil s'adaptait mieux à leurs obligations professionnelles que le service militaire et, dans des cas extrêmes, parce qu'ils voulaient éviter la garde du dimanche ou parce que leur employeur les a poussés à choisir le service civil étant donné que celui-ci entraîne moins d'absences au travail.



La SSO est d'avis que la période actuelle n'est certes pas celle de la remise en cause du service civil en tant que tel et des prestations de celui-ci, mais que le moment est néanmoins venu de s'interroger à son sujet avec beaucoup d'esprit critique. Du point de vue de la SSO, il faut à cet égard aligner le service civil sur le service militaire et sur le devoir de protection du point de vue des exigences et de la privation. Par ailleurs, il faut que les obstacles à franchir pour esquiver le service militaire soient plus difficiles à surmonter. Une mesure incisive consisterait, en cas de demande d'admission au service civil, à ne plus imputer les jours de service militaire effectués sur le total des jours de la prestation de service civil. Je suis certain que seule une part infime des 55% de requérants continueraient alors de s'accrocher à leur projet. Cela constituerait la véritable preuve par l'acte.

Le service civil ne doit et ne peut pas être une alternative librement choisie au service militaire. Il est conçu comme un service de remplacement destiné à ceux pour qui le service militaire constitue un cas de conscience. J'en appelle donc à la classe politique de remettre de l'ordre dans ce système.

Je remercie la STU du soutien dans ce combat. Je sais qu'on peut toujours compter sur les officiers tessinois. Voilà chers amis ce que la SSO a à vous dire en ce beau samedi du mois de mai. Merci pour tout ce que vous avez fait et ce que vous allez faire. Vive la Suisse, la SSO et la Società Ticinese degli Ufficiali. ■